

Sommaire

Les changements climatiques et la viabilité des ressources

Aperçu à l'intention des actuaires

Commission sur les changements climatiques et la viabilité

Août 2015

Document 215067

This document is available in English

© 2015 Institut canadien des actuaires

Les documents de recherche ne représentent pas nécessairement l'opinion de l'Institut canadien des actuaires. Les membres doivent connaître les documents de recherche. Les documents de recherche ne constituent pas des normes de pratique et sont donc de caractère non exécutoire. Il n'est pas obligatoire que les documents de recherche soient conformes aux normes. Le mode d'application de normes dans un contexte particulier demeure la responsabilité des membres.

Sommaire

Remarque : Une autorisation spéciale a été accordée par le président et le directeur général de l'ICA conformément à la Politique sur le bilinguisme afin que la version anglaise du document de recherche puisse être publiée avant que la version traduite (version française) ne soit disponible. Toutefois, le présent sommaire en français est publié. Dès que la version française du document de recherche intégral sera disponible, les membres en seront avisés.

Les actuaires deviennent de plus en plus au fait des effets conjugués des changements climatiques et des limites des ressources – deux enjeux distincts et très importants – qui mettent en péril la viabilité des systèmes socioéconomiques qui soutiennent actuellement notre mode de vie. Les actuaires ne prétendent pas posséder une expertise professionnelle en matière d'environnement, mais ils peuvent tirer partie du volume croissant de connaissances publiées par des sources scientifiques fiables. Comme les actuaires sont particulièrement qualifiés pour modéliser les conséquences financières du risque et de l'incertitude, il incombe à la profession actuarielle de former et d'informer ses membres en matière de changements climatiques et de viabilité afin que ces derniers soient qualifiés pour contribuer au bien-être de la société dans son ensemble. En procédant à cet exercice, la profession actuarielle doit être consciente du fait que même parmi la collectivité scientifique, les points de vue sur la nature et l'amplitude des risques diffèrent et la profession doit être au courant de ces différents points de vue.

Les changements climatiques ne sont pas limités au réchauffement de la planète. La hausse de la température moyenne n'est qu'un des indicateurs de multiples changements incluant aussi des températures extrêmes, des sécheresses, des inondations, des tempêtes, l'élévation du niveau de la mer et des conséquences pour la production alimentaire et les maladies infectieuses. Bien que la collectivité scientifique reconnaisse depuis longtemps le lien entre les gaz à effet de serre (GES) et les changements climatiques, les dirigeants à travers le monde tardent à réagir et à prendre des mesures pour atténuer les risques.

Les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mis sur pied par les Nations Unies et l'Organisation météorologique mondiale en 1988, offrent une synthèse des sources majeures d'information sur les changements climatiques. Le point de vue prédominant est que l'activité anthropique, notamment les émissions produites par les combustibles fossiles et la déforestation, contribue fortement à l'augmentation du CO₂ et d'autres GES dans l'atmosphère. Si de nouvelles politiques ne sont pas mises en œuvre, le réchauffement de la planète dépassera le seuil des 2°C fixé par les membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dont le Canada est un signataire.

Dès les années 1970, le Club de Rome soulignait dans un rapport que les ressources limitées de la planète ne pourraient pas soutenir une croissance exponentielle illimitée. Même les ressources renouvelables s'épuiseront si on ne peut pas les renouveler assez rapidement. Selon certaines estimations, nous utilisons à l'heure actuelle 50 % plus de ressources que le niveau jugé viable. La population de huit milliards d'habitants projetée d'ici 2030 représente le double des quatre milliards que la planète devait nourrir il y a seulement 41 ans, en 1974. La poursuite

de la croissance économique a un effet multiplicateur sur la croissance de la demande. Le réchauffement de la planète exacerbe le défi de la viabilité, parce qu'il pourrait réduire la production agricole et entraîner d'autres dommages matériels suite à des événements météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer, etc.

Pour atténuer la raréfaction des ressources, il faut adopter de nouvelles approches, par exemple celle qu'on appelle l'« économie circulaire ». Il s'agit d'une économie industrielle axée sur la restauration, favorisant le recours à des énergies renouvelables, le recyclage, la réduction et le suivi visant idéalement à éliminer l'utilisation de produits toxiques et à éradiquer les déchets grâce à une meilleure conception. La stratégie d'atténuation peut être encadrée par un nouveau paradigme définissant des limites planétaires sur la base d'une analyse scientifique des risques que la surexploitation des ressources par le genre humain déstabilise l'écosystème à l'échelle planétaire.

L'incidence potentielle sur les méthodes et les hypothèses actuarielles, particulièrement en ce qui concerne les attentes relatives à la croissance future, est omniprésente dans le travail des actuaires et touche les secteurs traditionnels de l'assurance-vie et non-vie, de la santé, des régimes de retraite, les pratiques d'investissement, ainsi que les nouveaux secteurs comme la gestion du risque d'entreprise. La profession actuarielle a mis sur pied des groupes d'intérêt nationaux et internationaux afin d'améliorer la compréhension des aspects quantitatifs de la viabilité. Elle est en mesure de recueillir des commentaires et de réaliser un examen critique des modèles de risques actuariels, d'établir des normes de pratique et de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques. Les associations actuarielles nord-américaines se sont regroupées pour créer des indices actuariels portant sur le climat et les risques associés afin de suivre les changements futurs et comparer certains indicateurs avec les données publiées par les climatologues.

Les actuaires peuvent examiner différents scénarios sur les changements climatiques et l'exploitation des ressources pour quantifier les risques et offrir des avis sur des analyses de coûts/bénéfices. Vu la nature multidisciplinaire de ces enjeux, les actuaires peuvent bénéficier de points de vue de sources non actuarielles et collaborer avec d'autres professionnels pour servir l'intérêt public en optimisant les options stratégiques.